

Comment participer aux actions de la Fondation EJP ?

Pour vous associer aux différentes actions de la fondation EJP, nous vous proposons les possibilités suivantes :

- Dons et legs en espèces (affectés ou non à un programme spécifique)
- Dons et legs en nature (instruments de musiques, partitions, livres sur la musique)
- Parrainage d'un étudiant boursier (spécifique ou non, à titre anonyme ou non)
- Offre de concert (aux conditions de la charte « j'aime et je respecte les artistes »)
- Bénévolat pour l'aide aux étudiants et jeunes artistes ou pour le référencement et la numérisation de la bibliothèque.

MAIS VOUS POUVEZ AUSSI PRENDRE NOS PROGRAMMES D' ACTIONS EN CREANT VOTRE PROPRE FONDATION, IL N'Y A PAS DE COPYRIGHT SUR LA GENEROSITE! (Dans ce cas nous serons heureux de vous aider et de partager notre expérience avec vous).

Les solutions traditionnelles

- Reconnue d'utilité publique, la fondation EJP est habilitée à « recevoir tous **dons** et legs, libéralités que le conseil de fondation est libre d'accepter ou de refuser ainsi que toute subvention ».

Pour ce faire il suffit de procéder à un virement sur le compte de la fondation EJP à Post finance

Adresse : **Swiss Post, Postfinance, Nordring 8, CH-3030 Berne**, BIC/SWIFT : **POFICHBEXXX**

- Pour les virements en francs suisse : **IBAN CH75 0900 0000 1018 9826 6**
- Pour les virements en euros : **IBAN CH40 0900 0000 9109 8404 4**

Mentionner dans les remarques du virement vos coordonnées postales afin que nous puissions vous faire parvenir un reçu fiscal. Vous pouvez également nous fournir ces informations par mail à donations@ejp.ch Par ailleurs, veuillez nous indiquer si vous souhaitez rester anonyme ou si nous pouvons vous faire figurer dans la liste de nos donateurs.

Si vous n'indiquez pas spécifiquement l'action que vous souhaitez soutenir, le conseil de fondation portera le plus grand intérêt à définir là où vos dons seront le plus efficace.

- Les **legs de bibliothèques musicales** (ou de droits de reproduction numérique de celles-ci) intéressent au plus haut point la fondation EJP dès lors que les ouvrages et partitions apportées ne figurent pas déjà dans son fonds. L'objectif étant de constituer une bibliothèque musicale numérique, l'état des ouvrages est moins important que pour une bibliothèque physique (nous effectuons si nécessaire la restauration par voie numérique). Tous les ouvrages sont appelés à être scannés puis mis gratuitement à la disposition du public dès lors qu'ils sont libres de droit. Pour ces legs veuillez adresser votre proposition à library@ejp.ch Nous pouvons également prendre en charge si vous le souhaitez les frais d'expédition. Les ouvrages originaux peuvent par la suite vous être restitués ou être conservés dans le fond physique de la fondation selon vos souhaits
- Les **legs d'instruments de musique** permettent à la fondation de mettre ces instruments à disposition d'étudiants et de jeunes professionnels. En accord avec les légataires, les instruments qui ne satisferaient pas aux standards de qualité nécessaires à des études professionnelles seront redirigés vers des établissements où ils pourront y être mis à profit. Pour ces legs veuillez adresser votre proposition à instruments@ejp.ch.

Les solutions dynamiques

- **Parrainage d'un(e) étudiant(e) boursier** de la fondation (à partir de 5.000 € par an). C'est probablement l'une des actions les plus importantes pour la fondation EJP. Parrainer un étudiant boursier, c'est s'engager au côté de la fondation à aider un étudiant méritant jusqu'à la fin de ses études.
 - Financièrement il s'agit de permettre à l'étudiant de pouvoir finir ses études en y consacrant 100% de son temps et de son énergie. C'est d'ailleurs l'une des conditions absolument exigées des étudiants boursiers par la Fondation. Tout manquement à cette condition vaut résiliation de la bourse. En effet, les opportunités offertes par un conservatoire supérieur en matière de formation doivent pouvoir être pleinement saisies par l'étudiant (car elles ont un coût financier significatif pour la collectivité qui subventionne ces institutions).
 - Humainement il s'agit d'offrir à l'étudiant, lorsque cela est nécessaire (et qu'il est demandeur) une oreille attentive à ses problématiques, à ses questionnements : L'aider dans ses choix, et à réfléchir sur ses objectifs réels, l'entourer dans ses moments de doute, l'encourager sur son difficile chemin, mais aussi lui apporter parfois un regard objectif sur sa situation réelle, en d'autre terme l'empêcher de s'enfermer dans une tour d'ivoire néfaste à son développement humain et de musicien.

La fondation souhaite pouvoir être fière du parcours musical et humain des jeunes qu'elle aide, c'est pourquoi elle doit avec l'aide de ses parrains, s'assurer de leur bonne compréhension dans la durée, des valeurs qui fondent la légitimité de ce programme. Conscient de l'importance de ce soutien dans leurs succès, ils doivent pouvoir et vouloir à leur tour prendre le relai de cette aide qui leur a été apportée pour la transmettre à d'autres.

Cette aide peut être nominative ou non nominative (laissé au choix du conseil de fondation), et faite de façon publique ou anonyme (si le donateur ne souhaite pas s'impliquer personnellement). Dans ce dernier cas une autre personne de la fondation se chargera du suivi individuel. Pour participer à ce programme vous pouvez nous contacter à scholarship@ejp.ch nous vous aiderons dans cette démarche.

- **Offre de concert.** C'est la deuxième composante fondamentale du programme d'aide aux jeunes musiciens. Il s'agit de leur proposer des opportunités de se produire en public dans le respect de notre charte « j'aime et je respecte les artistes ». Après 5 ans passés dans une Haute Ecole de Musique, les jeunes solistes ne sont pas encore toujours aux faits de toutes les dures réalités de leur futur métier. Or du jour au lendemain ils se retrouvent généralement seuls pour affronter la dure loi du marché. Notre programme souhaite leur permettre un passage progressif dans la vie professionnelle. Vous pouvez leur offrir un lieu pour se produire, respecter leur talent et leur travail et les rémunérer justement pour ceux-ci. En fonction des configurations souhaitées (programme, lieu, nombre d'artistes), la Fondation peut vous aider à définir le cadre juste de leurs prestations. Pour cela vous pouvez nous contacter à contact@concerto-angelico.com.
- **Bénévolat.** L'ensemble des dons et legs reçus sont destinés à la réalisation de nos différents programmes et non au financement de quelques frais de structure que ce soit (ceux-ci sont totalement assumés en direct par le fondateur de la fondation, Emmanuel PERRIN). Néanmoins, le développement de nos différents programmes est consommateur de temps et de compétences. Les programmes de la Fondation EJP sont donc ouverts à ceux qui voudraient venir y apporter leurs propres compétences et/ou leur temps libre. Si cela vous intéresse veuillez nous contacter à ejp@ejp.ch.